

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les différents aspects d'un service funéraire.
- Connaître les obligations du maire en matière funéraire.
- Comprendre les enjeux d'un service funéraire.

Le Programme :

Le périmètre des services funéraires :

- L'accueil des familles.
- La fourniture de biens et de services.
- L'inhumation.
- L'entretien des cimetières.
- L'Etat civil.

Le cadre juridique :

- Les opérateurs : régie, SEM, associations ou privés.
- L'habilitation préfectorale.
- Les règles budgétaires et comptables.
- Le règlement municipal.
- L'information des familles.
- La réglementation des chambres funéraires.
- La conformité des installations et des véhicules aux prescriptions réglementaires.
- Les dispositions spécifiques en situation de pandémie.

Les responsabilités du maire en tant qu'agent de l'Etat :

- L'état civil.
- La police funéraire.
- Les obsèques des personnes sans ressources.

Les ressources humaines des services funéraires :

- L'habilitation des dirigeants et des agents.
- Les conditions de diplôme pour les agents des services funéraires.
- Les fiches de poste.
- La formation des agents.
- La sécurité des personnels, face aux risques spécifiques.
- La surveillance de la probité des agents.

Tarifs et équilibre économique :

- Les grilles tarifaires.
- Equilibre géographique et équilibre économique.
- Le respect de la concurrence.
- Les contrats obsèques.
- Les taxes funéraires (suppression).
- Les relations avec les fournisseurs de prestations annexes.
- Les relations avec les institutions extérieures (hôpitaux, EPHAD).
- La fiscalité.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

Les points forts de la formation :

Le formateur a été sous-préfet puis magistrat de chambre régionale des comptes.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

Connaître le fonctionnement d'un service funéraire.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)